



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR 2019

Validé par le Conseil de Surveillance du 15 avril 2020

SOMMAIRE

SYNTHESE

I. ACTIVITES ET RESULTATS

I.1. Description de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

I.2. Performances techniques

- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

I.3. Performances financières

II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

II.1. Informations générales

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

II.2. Compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

II.3. Système de gestion des risques - ORSA

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

II.4. Système de contrôle interne

- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

II.5. Fonction d'audit interne

II.6. Fonction actuarielle

II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées

III. PROFIL DE RISQUE

III.1. Risque de souscription

- Risque de primes et de réserve
- Risque catastrophe

III.2. Risque de marché

- Risque action
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

III.3. Le risque crédit/défaut

- Risque de liquidité

III.4. Risque opérationnel

III.5. Exposition aux risques

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2020 ;
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens.

IV. VALORISATION

IV.1. Actifs

IV.2. Provisions techniques

- Prévisions et valeurs constatées pour 2019
- Méthodes et options retenues
- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

IV.3. Autres passifs

V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE

V.1. Fonds propres

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

V.6. Autres informations

ANNEXES

SYNTHESE 2019

CGI Bâtiment est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code des Assurances. Elle délivre des cautions aux professionnels de l'immobilier : les constructeurs de Maisons Individuelles et les promoteurs.

Le chiffre d'affaires s'élève à 19 580 K€ en augmentation de 1,55% par rapport à 2018. Le résultat de souscription hors produit financier atteint 7 228 K€ en progression de 22,28%.

Ce document est le rapport sur la solvabilité et la situation financière sur la base des données clôturées au titre de l'exercice 2019. Il décrit l'activité de l'organisme, son système de gouvernance, son profil de risque, précise les méthodes de valorisation appliquées aux fins de solvabilité et de gestion du capital. Ce rapport sera approuvé par le Conseil de Surveillance.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est élaboré et publié chaque année ; il est mis en ligne sur le site web de CGI Bâtiment pour une durée d'au moins 5 ans après sa date de publication.

Il ressort des travaux menés sur la solvabilité et la situation financière de CGI Bâtiment menés au cours de l'exercice 2019 que la société est solvable.

L'exigence de solvabilité imposée par le législateur concerne la couverture par les fonds propres du Minimum de Capital Requis (MCR), d'une part, et du Capital de Solvabilité Requis (SCR), d'autre part. Cette couverture est assurée, puisque le taux de couverture s'élève à 351 % pour le SCR et 1403 % pour le MCR.

En 2019 CGI Bâtiment a bénéficié d'un environnement économique favorable marqué par la reprise de l'activité maison individuelle à partir du second semestre et une excellente année en promotion immobilière. L'exercice reste néanmoins impacté par la sinistralité qui s'est observée au dernier trimestre 2019.

Le risque de souscription est le risque majeur de la société.

La dégradation du SCR provient essentiellement de la forte aggravation du risque marché qui augmente de 58,2% par rapport à 2018.

I. ACTIVITES ET RESULTATS

I.1. Description de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

I.2. Performances techniques

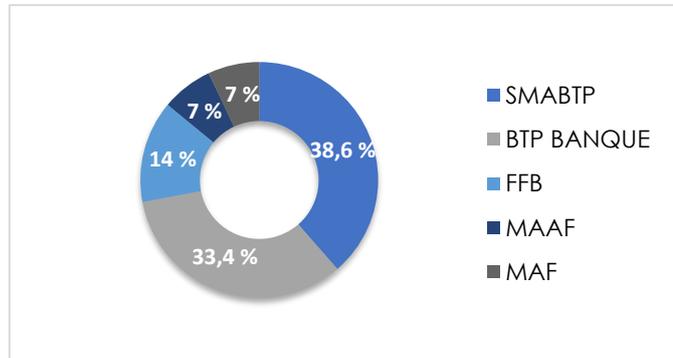
- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

I.3. Performances financières

I.1. Description de l'entreprise

- CGI Bâtiment est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le code des assurances au capital de 20 887 500 Euros dont le siège social est situé au 6, rue La Pérouse à Paris 16^{ème} ;
- Créée en 2000 par la FFB, la SMABTP et la BTP Banque, elle fait suite à la CGI FFB (Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment) créée en 1964. Elle a par la suite absorbé la société GFIM qui avait pour actionnaires trois mutuelles aujourd'hui présentes à son capital : la SMABTP, la MAF et la MAAF;
- Elle délivre principalement des garanties de livraison aux constructeurs de maisons individuelles et des garanties financières d'achèvement aux promoteurs (Loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990 et article L. 261-1 et suivants du code de la construction et l'habitation).

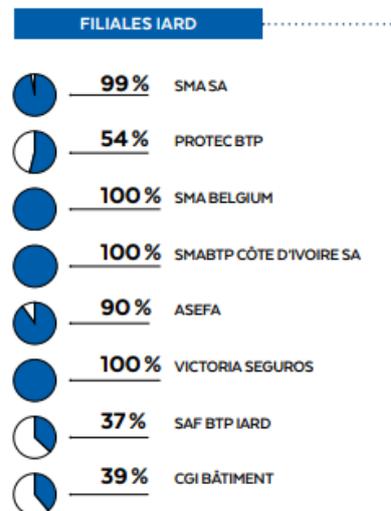
▪ Actionnariat



Il est issu de la filière bâtiment :

○ LA SMABTP

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, société d'assurances mutuelles à cotisations variables régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 775 684 764 dont le siège est situé 8, rue Louis Armand Paris 15^e, assureur des professionnels du Bâtiment et des travaux publics, SMABTP répond aux besoins en assurance du secteur du bâtiment.



- **LA BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 78 000 000 €, ayant son siège social au 48, rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS Cedex 16, BTP Banque est la banque spécialiste du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises du BTP.
- **LA FFB - Fédération Française du Bâtiment**
Union de syndicats, ayant son siège social au 33, avenue Kléber 75116 Paris, la FFB est une organisation syndicale patronale qui assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction.
- **LA MAAF ASSURANCES**
Société d'assurances mutuelles immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 781 423 280 dont le siège social est à Chaban 79180 CHAURAY, cette mutuelle, initialement réservée aux artisans, a ensuite ouvert son sociétariat au grand public et diversifié ses offres d'assurance.
- **LA MAF**
Mutuelle d'Assurance des Architectes Français immatriculée sous le numéro Siren 784 647 389 dont le siège social est situé au 189, bd Malesherbes 75017 Paris, la MAF assure les adhérents architectes et autres concepteurs.

▪ **Contrôle et audit**

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CGI Bâtiment est l'ACPR, 4 place de Budapest Paris 9^{ème}.

Les commissaires aux comptes de la société sont Ernst & Young Audit SA, Tour First à La Défense ; les commissaires aux comptes suppléants sont KPMG AUDIT FS 1, 1 cours Valmy à La Défense.

▪ **Environnement économique**

Contrairement aux craintes de la fin de l'année 2018, l'année 2019 s'inscrit à nouveau en croissance pour le bâtiment, comme c'est le cas depuis la fin 2015.

Selon la Fédération française du bâtiment (FFB), l'activité a progressé d'environ 1,2 % en volume, rythme quasiment similaire à celui de 2018 (1,3 %). L'emploi s'est inscrit en hausse de 35 000 postes, dont 30 000 salariés recrutés en CDI.

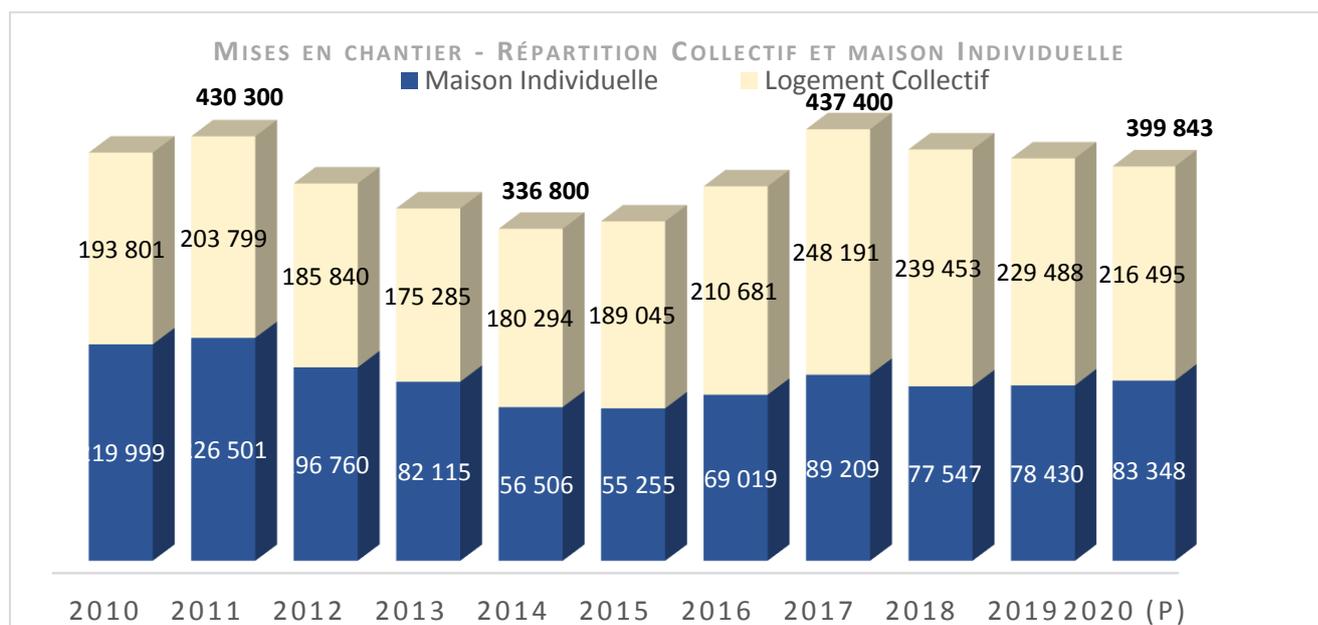
À la différence des années passées, le non résidentiel constitue le principal facteur de croissance. L'activité est en progression de 5,1 % hors effet prix, conséquence des hausses enregistrées sur les surfaces autorisées (+5,9 %) et commencées (+6,9 %).

La production en logements neufs résiste mais sa progression ne ressort en volume qu'à plus 0,8 %. De plus, les tendances sur le collectif inquiètent, avec un recul de 4,1 % des mises en chantier et une chute de 10,4 % des permis.

Le segment de l'amélioration-entretien, toujours moins heurté que le neuf, s'affiche pour sa part en progression légère de de 0,2 %.

Dans ce contexte d'activité encore bien orientée, les défaillances d'entreprises reculent de nouveau, de plus de 6 % en nombre de structures concernées. Toutefois, des difficultés importantes de recrutement ont conduit à une hausse rapide des coûts de main d'œuvre avec impacte sur les marges des entreprises.

Concernant le logement neuf, 2019 s'est soldé par 408 000 ouvertures de chantier de logements pour la France et les DOM (en date réelle estimée), dont un peu plus de 178 000 pour la maison individuelle qui se stabilise (voir graphique ci-après).



Source : FFB

La principale explication à la résistance de l'individuel neuf, malgré le rabotage du PTZ (division par deux en zones B2 et C) et la suppression de l'APL accession intervenus depuis 2018, résulte de l'assouplissement des conditions de crédit. Il s'observe modérément dans les taux servis ou les durées de remboursement consenties.

En revanche, le collectif neuf, dont les ventes résistent en 2019 pour les mêmes raisons, voit ses mises en ventes chuter lourdement de près de 20 %. Il faut notamment y voir les effets de la difficile mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS) mais aussi de la proximité des élections municipales de 2020.

Ce repli confirmé du collectif, ainsi que le probable durcissement des conditions de crédit (voir les vœux 2020 du gouverneur de la Banque de France) conduira à un repli de l'ensemble du logement neuf en 2020 selon les prévisions de la FFB. La baisse des ouvertures de chantier (-2,0 %, après -2,2 % en 2019) se traduira, compte tenu des délais habituels de production, en un tassement de la production sur ce segment (-1,0 %). Concrètement, le nombre de logements mis en chantier retomberait à près de 400 000 unités, dont 183 300 maisons individuelles.

Le non résidentiel neuf, encore porté par la dynamique économique passée et la période qui précède les élections municipales, afficherait une progression des surfaces commencées (+3,0 %) et connaîtrait une nouvelle hausse de la production associée (+2,8 %).

Quant à l'activité en amélioration-entretien, celle-ci s'afficherait en hausse contenue (+0,9 %) en raison de la profonde transformation des dispositifs en faveur de la rénovation énergétique (réforme du programme « Habiter mieux » de l'Anah, transformation du CITE en prime moins solvabilisatrice) et malgré la très forte hausse des transactions dans l'ancien depuis trois ans.

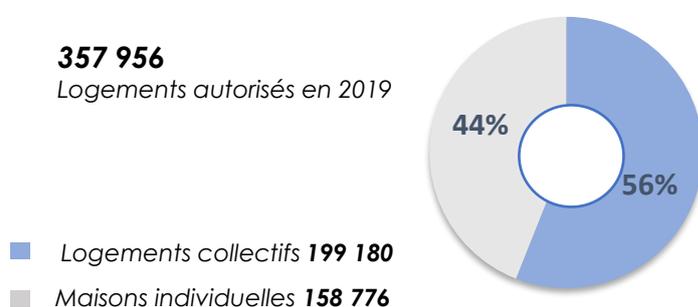
Au global, la FFB anticipe l'année 2020 comme une année de transition, avec un premier semestre bien orienté, compte tenu des carnets de commandes garnis fin 2019, précédant un tassement, voire d'une amorce de repli au second semestre. Au global, 2020 se solderait par une légère hausse de 0,8 % hors effet prix et l'emploi progresserait d'environ 10 000 postes (+0,8 %), y compris en intérim, en équivalent à temps plein (ETP).

Les autorisations de logements neufs avec création de surfaces en 2019

France Métropolitaine
(Permis de construire)

357 956

Logements autorisés en 2019



■ Logements collectifs **199 180**
■ Maisons individuelles **158 776**

Source : SOes, Sit@del2 Source du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Ventes de maisons individuelles

(Indice Markemétron))



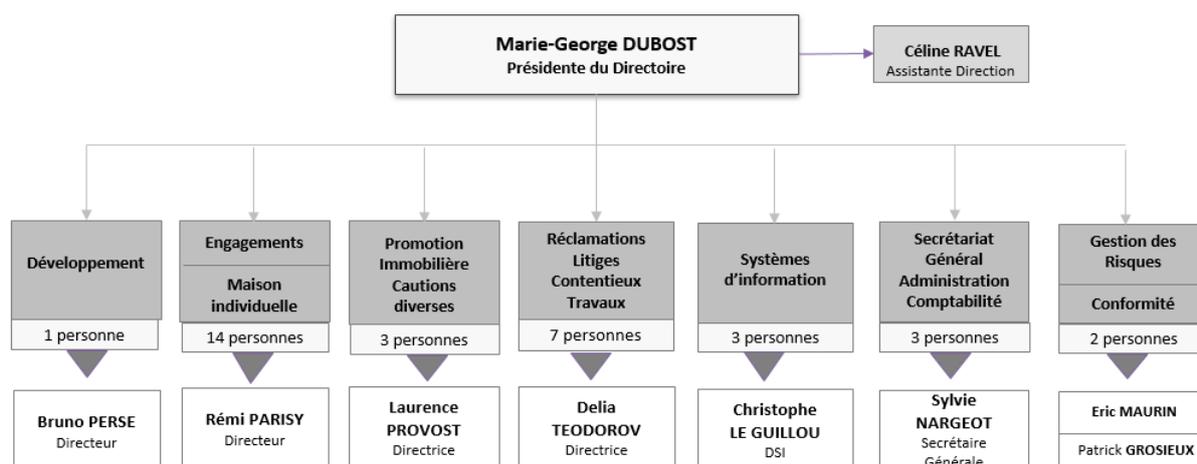
Sources Caron Marketing

Part de marché de CGI Bâtiment en garantie de livraison en 2019



- **Activités opérationnelles**

CGI Bâtiment est composé de 35 personnes :



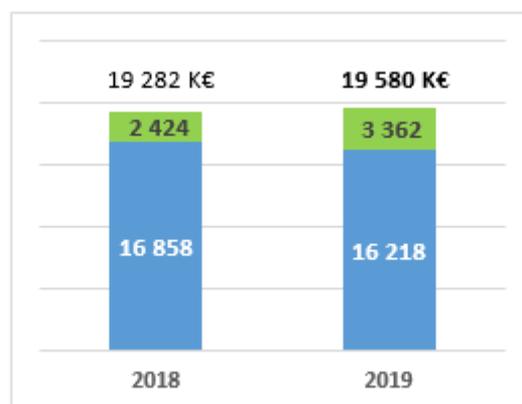
CGI BATIMENT possède une filiale à 100 %, Caron Marketing, SARL au Capital de 7 622 Euros, siège social au 6 rue La Pérouse Paris 16^{ème} et immatriculée au RCS 345 179 824 de Paris, bureau d'études statistiques spécialisé dans l'analyse de la conjoncture des ventes en maisons individuelles et dans diverses analyses consacrées au logement.

CGI BATIMENT exploite deux lignes d'activités "France entière". Elle offre des garanties financières dans le domaine de la promotion immobilière à environ 185 promoteurs, représentant environ 20% de son chiffre d'affaires, et elle garantit 818 constructeurs de Maisons individuelles pour les 80% restant.

En promotion immobilière, CGI BATIMENT délivre la garantie financière d'achèvement (GFA) aux promoteurs qui réalisent des opérations en VEFA, la garantie de bonne exécution (GBE), pour garantir les opérations réalisées en CPI, ainsi que les garanties annexes afférentes à la réalisation d'opérations immobilières (garanties fiscales, datons, VRD...).

En Maisons individuelles, elle propose la garantie de livraison à prix et délais convenus instituée par la loi de 1990 qui a rendu cette garantie obligatoire à tous les contrats de maison individuelle qu'ils soient avec ou sans fourniture de plan.

Répartition des activités CGI Bâtiment Primes émises (en K€)



I.2. Performances techniques

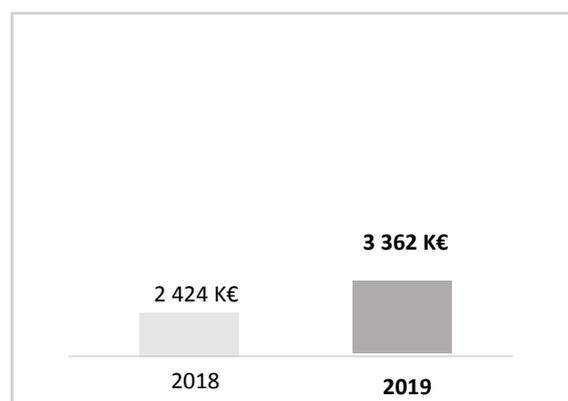
▪ **Activité en Promotion Immobilière**

L'année 2019 a été marquée par une forte progression du fait d'un marché porteur et de la montée en puissance de contrats cadres signés avec des promoteurs nationaux :

- 118 programmes pour 3 039 logements ;
- 6 opérations de lotissement pour 44 parcelles ;
- 16 opérations de bureaux pour 98 940 m² ;
- 60 cautions diverses pour un engagement de 10 634 K€.

Primes brutes émises en promotion immobilière :

L'année 2019 se caractérise par une hausse des primes émises qui s'établit à **3 362 K€** contre 2 424 K€ en 2018.

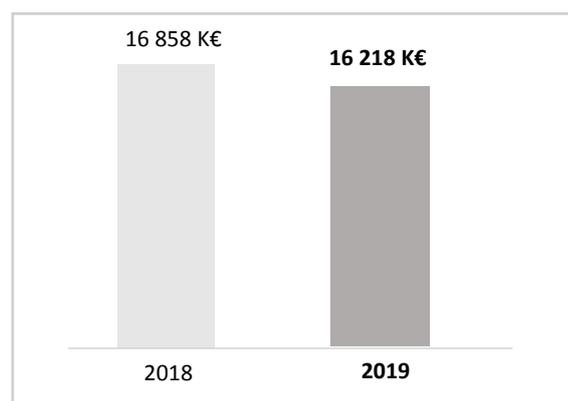


▪ **Activité en Maison Individuelle**

Au cours de l'exercice 2019, CGI Bâtiment a apporté son concours à **818** Constructeurs pour un volume de **21 425** maisons en garantie de livraison. 582 sont directement cautionnées par CGI Bâtiment et 236 par l'intermédiaire de Courtiers.

Primes émises en maison individuelle nettes de commissions :

Elles s'élèvent à 16 218 K€, soit une baisse de 3,80 % par rapport à l'exercice précédent.

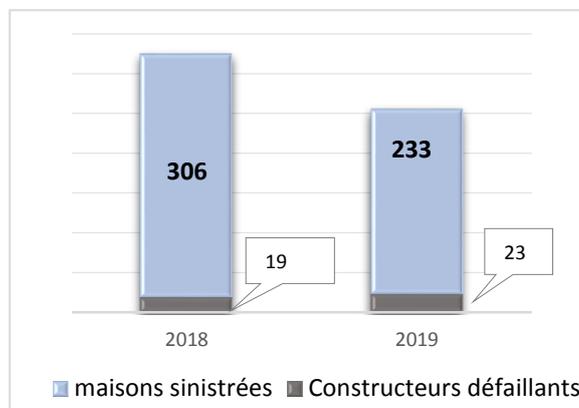


- **Evolution de la sinistralité**

L'exercice a été de nouveau marqué par une forte sinistralité enregistrée au dernier trimestre 2019.

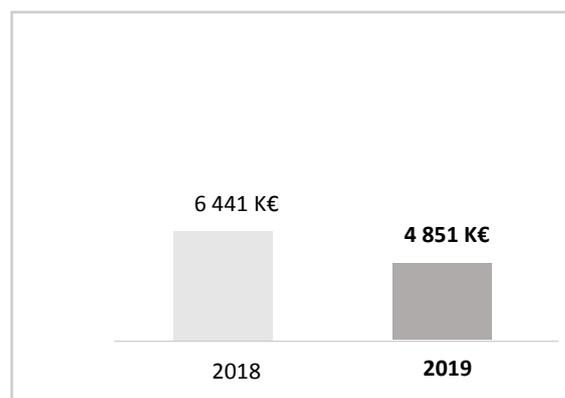
Nombre de constructeurs et de maisons sinistrés :

L'année 2019 enregistre 233 maisons sinistrées pour 23 constructeurs défaillants.



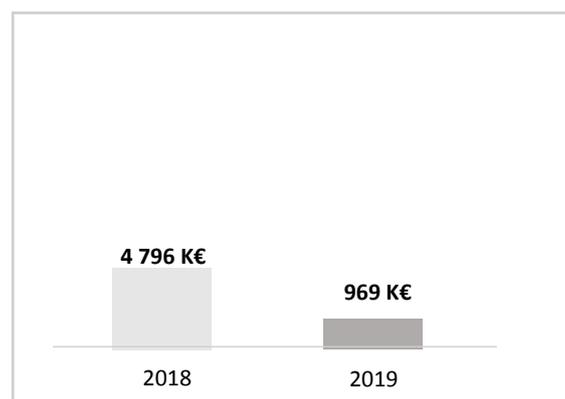
Coût des sinistres entre 2018 et 2019 (brut de recours bancaires et de réassurance (en K€) :

Le coût estimé des sinistres survenus en 2019 est de 4 851 K€ contre 6 441 K€ en 2018.



- **Réassurance**

Part de réassurance dans les coûts de sinistre



En 2019, une 5^{ème} tranche d'une portée de 20 000 K€ en excédent de 50 000 K€ a été intégrée au traité de couverture des clients les plus importants (AST-KAUFMAN – ADIM).

Comparaison des conditions de réassurance 2019/2020

	2019	2020
Assiettes de primes	17 800 000 €	20 000 000 €
Total portée	70 000 000 €	70 000 000 €
Franchise de	1 000 000 €	1 000 000 €* <i>(taux 2,01 % des primes)</i>
Stop Loss	Année de survenance	Année de survenance
Primes minimum	2 270 800 €	

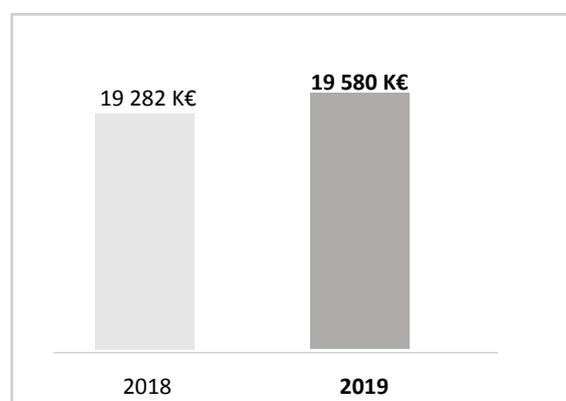
*Franchise de 1 500 000 € ramenée à 1 M€ avec le rachat de 500 K€ auprès de la SMABTP (taux 2,01 % des primes)

▪ Résultat technique

Chiffre d'affaires :

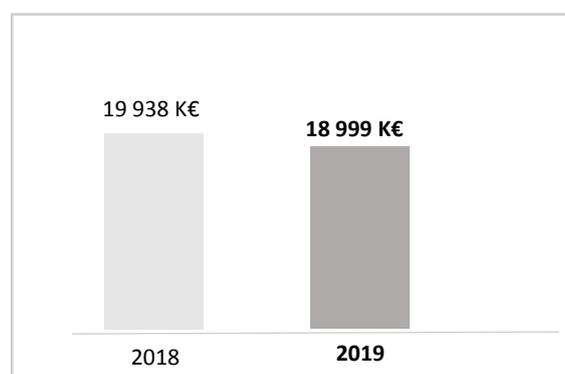
19 580 millions d'euros au 31/12/2019 contre 19 282 M€ en 2018 soit :

+ 1,55 %



Primes acquises brutes de réassurance affectées à l'exercice :

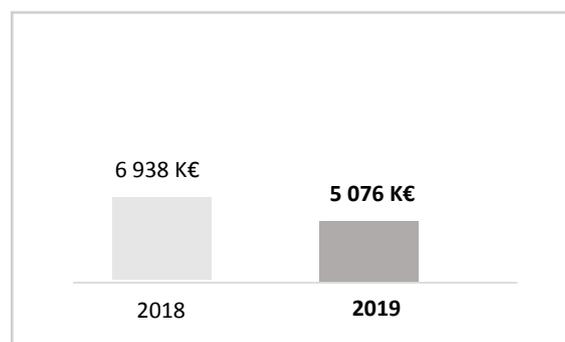
-4,71 % par rapport à 2018



Charges de sinistres nettes de cession :

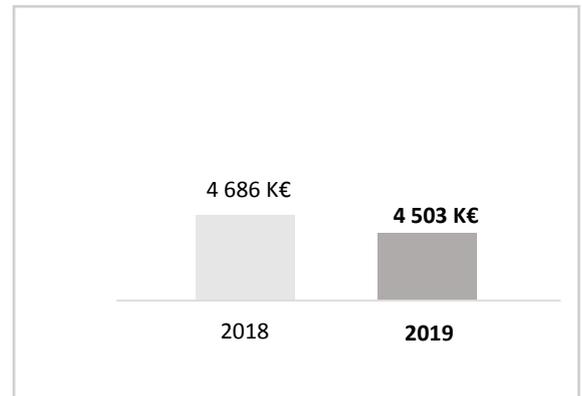
-26,84 % par rapport à 2018

(nettes de réassurance)



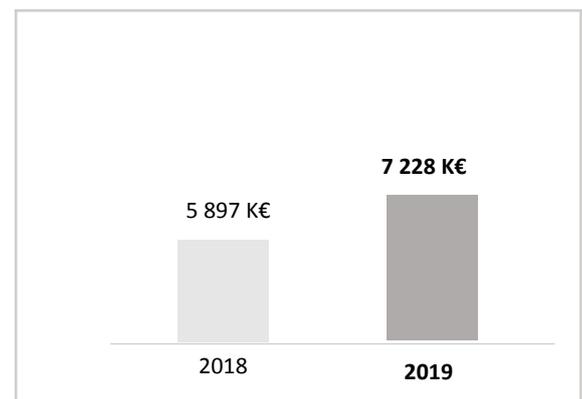
Frais d'acquisition et d'administration :

-3,91 % par rapport à 2018



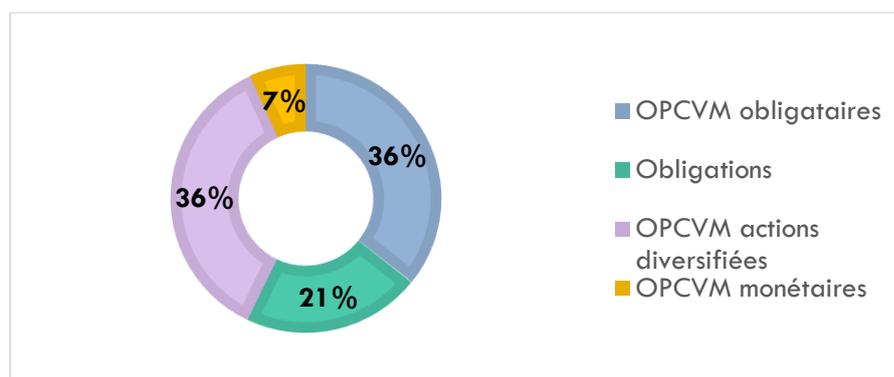
Résultat technique :

+ 22,57 % par rapport à 2018



I-3 Performances financières

Le portefeuille hors participation, s'élève à 92 802 K€ en valeur de réalisation au 31/12/2019 auquel il convient d'ajouter la trésorerie disponible sur les comptes bancaires qui s'élève à cette même date à 3 429 K€ ainsi qu'un compte à terme de 3 000 K€.

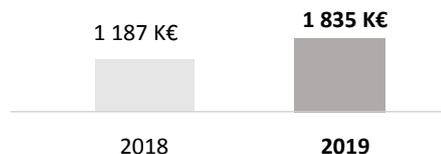


Le montant de la plus-value latente sur OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) ayant supporté l'impôt sur les sociétés s'élève à 7 048 K€ contre 4 546 K€ au 31/12/2018.

Le mandat de gestion confié à ECOFI s'élève à 35 M€, montant équivalent à la couverture de nos provisions techniques.

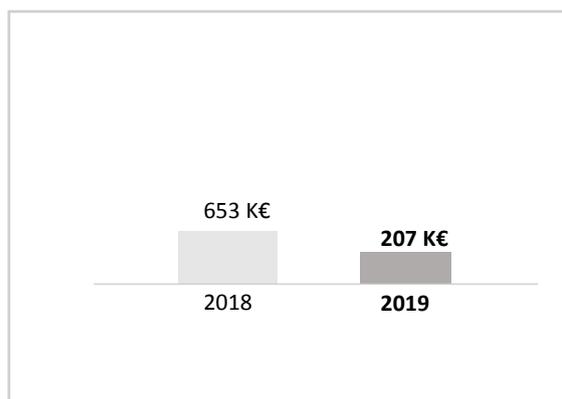
Produits des placements :

+ 54,59 %



Charges des placements :

- 68,30 %



Le résultat financier ressort pour 2019 s'élève à **1 628 K€**, en augmentation de 304 % par rapport à 2018, en raison de la reprise de la provision nette pour dégradation des placements (+ 546 K€) alors que l'an passé nous étions en dotation pour 535 K€.

En 2019, la performance du portefeuille d'OPC est de + 8,68 %. Elle bénéficie de la progression des marchés boursiers.

La diversification du mandat au sein de la zone euro sur des titres d'émetteurs privés de bonne qualité, le choix d'une durée faible et d'une proportion importante de taux variables, ont permis une performance 2019 **(+1,22%)** sur le mandat.

Le rendement actuariel annuel instantané au 31 décembre reste bas en raison de la persistance de taux bas et de la contraction des *spreads* de crédit jusqu'au niveau de 0,34% brut.

II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

II.1. Informations générales

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

II.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

II.3. Système de gestion des risques (ORSA)

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

II.4. Système de contrôle interne

- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

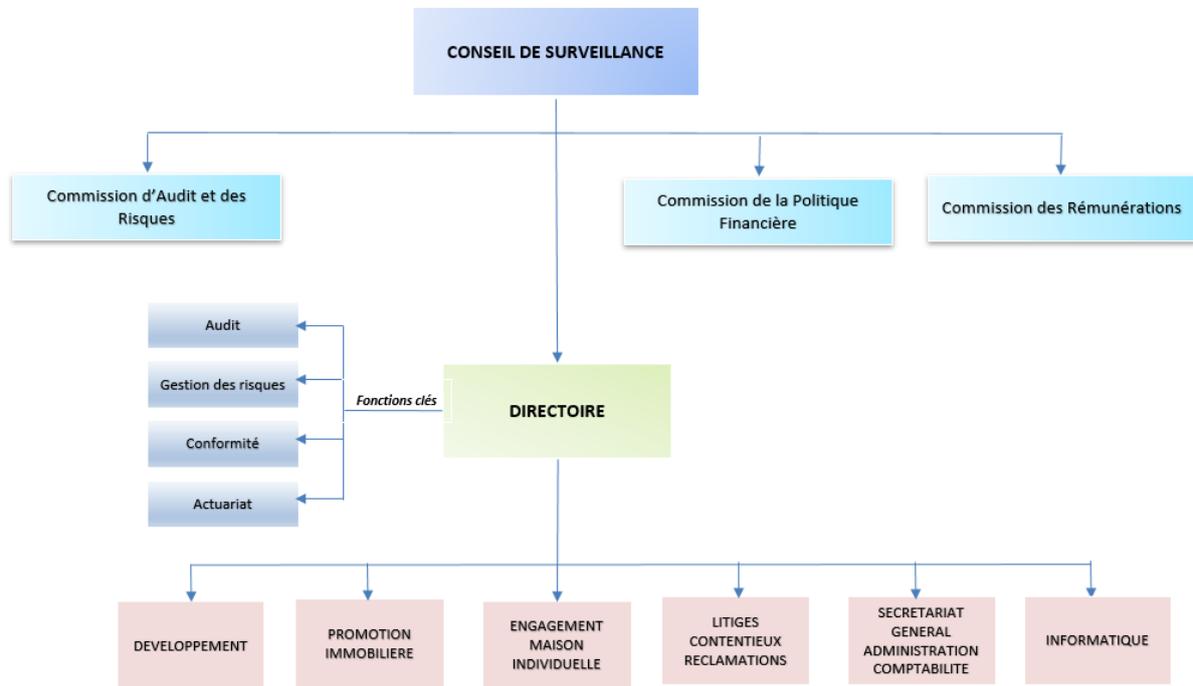
II.5. Fonction d'audit interne

II.6. Fonction actuarielle

II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées

II.1. Informations générales

Organigramme de la société



Conseil de surveillance

Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la Fédération Française du Bâtiment)
Vice-Président : Didier RIDORET (Président de SMABTP)

Membres du Conseil

- SMABTP, représentée par Pierre ESPARBES ;
- BTP BANQUE, représentée par Sylvie LOIRE FABRE ;
- FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, représentée par Eric JOURDE ;
- MAAF Assurances, représentée par Jacques LUMEAU ;
- MAF Architectes, représentée par Roland CARTA ;
- Grégory MONOD ;
- Patrick VANDROMME ;
- Etienne REQUIN ;
- José Michaël CHENU ;
- Jean Baptiste BOUTHILLON ;
- Alain MONTOURCY ;
- Gérard FOHLEN WEILL.

Mission

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société réalisée par le Directoire. A ce titre et à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. A cette fin, il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, le conseil vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi, le cas échéant, les comptes consolidés.

Chaque année, le conseil présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance s'est doté de trois commissions spécialisées chargées des questions qu'il soumet pour avis à leur examen. Il a fixé la composition et les attributions des commissions qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et qui seront décrites ci-après.

▪ **Directoire et Direction Générale**

Composition

Présidente : Marie-George DUBOST

Directeur général : Bernard COLOOS

Membres : Claude LAVISSE
Grégory KRON (Directeur Général Adjoint de SMABTP).

Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux actionnaires.

Le Directoire participe en outre aux travaux des différentes commissions mises en place par le Conseil de surveillance, la Commission d'Audit et des Risques et la Commission de la Politique Financière.

Les modalités d'exercice des fonctions de la Présidente du Directoire et du Directeur Général sont évoquées au Titre III - Article 13 des statuts. La Présidente du Directoire et le Directeur Général ainsi que les membres du Directoire sont dirigeants effectifs de l'entreprise, représentent CGI BATIMENT dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général dispose d'un pouvoir de signature identique à celui de la Présidente du Directoire.

Le Directeur Général et la Présidente du Directoire sont invités aux réunions hebdomadaires des chefs de service, aux comités d'engagements, réunions juridiques et autres réunions organisées par les chefs de service.

Le Directoire assure la gestion courante de la société, il se réunit aussi souvent que nécessaire.

▪ **Chefs de services**

Les directeurs et chefs de services disposent chacun des délégations de responsabilité et de fonctions qui peuvent, si nécessaire, faire l'objet d'une actualisation.

▪ **Commission d'Audit et des Risques**

Composition

Président : Gérard FOHLEN-WEILL (Membre indépendant) ;

Membres :

- Jacques CHANUT (Président de la FFB) ;
- Didier RIDORET (Président de SMABTP) ;
- SMABTP représentée par Pierre ESPARBES ;
- BTP BANQUE représentée par Florent BERTHE.
- MAAF ASSURANCES représentée par Jacques LUMEAU.

Participent également, les membres du Directoire de CGI Bâtiment.

Mission

Cette commission est notamment chargée d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle se réunit au moins trois fois par an ; chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

▪ **Commission des Rémunérations**

Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la FFB) ;

Membres :

- Didier RIDORET (Président de SMABTP) ;
- Roland CARTA, représentant permanent de la MAF ;
- Sylvie LOIRE FABRE, représentante permanente de BTP BANQUE.

Mission :

Cette commission a pour objet de faire des propositions au Conseil de surveillance concernant les rémunérations des membres du Directoire ainsi que du président et du vice-président du Conseil de surveillance et des membres des commissions spécialisées.

▪ **Commission de la Politique Financière**

Composition :

Président : Eric JOURDE, représentant permanent de la FFB ;

Membres :

- Sylvie LOIRE FABRE, représentante permanent de BTP BANQUE ;
- Hubert RODARIE (Directeur Général Adjoint SMABTP) ;
- Christophe COUTURIER (Directeur Général ECOFI) ;

Participent également les Membres du Directoire.

Mission :

Cette commission analyse périodiquement le portefeuille de titres de CGI Bâtiment et formule avis et conseils en matière de stratégie des placements. Elle se réunit au moins deux fois par an ;ses avis sont suivis par le Directoire.

▪ **Information sur les règles de rémunération**

Pour les salariés :

Les salariés ne disposent d'aucune part variable. L'accord d'intéressement collectif dont le montant dépend notamment du résultat net après impôt et du résultat technique de la société bénéficie à l'ensemble des salariés ; il est renégocié tous les trois ans.

Pour les fonctions clés :

Les responsables des fonctions clefs "risques", "conformité" et "actuariat" sont salariés.

Sous la responsabilité de la fonction clé audit Interne dévolue à un membre du Conseil de surveillance, les audits internes peuvent être sous-traités à un prestataire externe. Ses prestations sont rémunérées en fonction d'un contrat signé par la Présidente du Directoire prévoyant des versements forfaitaires calculés au temps passé.

Pour les membres du Directoire :

La rémunération des membres du Directoire se compose uniquement d'une rémunération fixe mensuelle fixée par la Commission des Rémunérations. En tant que mandataires sociaux, ils ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

La Présidente du Directoire a également un contrat de travail de directrice technique. Au titre de son contrat, sa rémunération est fixée par le Directoire.

La Commission des Rémunérations instruit chaque année, pour le compte du Conseil de surveillance à qui elle soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération brute annuelle des membres du Directoire.

La Commission des Rémunérations, comme le Directoire, s'attachent à ce que les critères de rémunération retenus et l'évolution de celle-ci n'entraînent pas de prise de risque qui ne soit pas conforme et cohérente avec la politique des risques de la société et avec les objectifs des plans stratégiques. C'est au regard de ces critères et notamment de l'atteinte des objectifs dans un contexte de conjoncture et concurrence donné qu'est appréciée la performance de l'exercice.

Pour les membres du Conseil de surveillance :

La Commission des Rémunérations, commission spécialisée du Conseil de surveillance, détermine la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

Les autres membres du Conseil de surveillance et les membres des commissions spécialisées perçoivent uniquement des jetons de présence dont l'enveloppe globale est proposée par la Commission des Rémunérations et est validée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les montants des jetons de présence sont identiques pour toutes les personnes concernées. Ils sont doublés pour les Présidents des commissions spécialisées.

II.2. Compétence et honorabilité

▪ Gouvernance

Conformément à la politique écrite de compétence et d'honorabilité approuvée par le Conseil de surveillance le 05/12/2019, les membres des instances de gouvernance sont choisis en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité de CGI Bâtiment :

- dans le domaine des assurances, avec les représentants désignés par SMABTP, MAF et MAAF ;
- dans le domaine financier, avec les représentants désignés par BTP Banque ;
- dans le domaine de la promotion et de la construction de maisons individuelles avec les représentants des entreprises de ces activités qui siègent dans les instances de la Fédération Française du Bâtiment.

Leur connaissance des règles de gestion mises en place par la Directive Solvabilité 2 est actualisée dans le cadre des réunions du Conseil de surveillance, du Directoire et de la Commission d'Audit et des Risques avec l'aide du Cabinet SINALYS, prestataire extérieur.

Chacun a remis à la société une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale, civile et administrative sans laquelle ils ne peuvent gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Les fonctions clés

En application de Solvabilité 2, les responsables des quatre fonctions clés de CGI Bâtiment ont été désignés et ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

▪ Gestion des Risques

L'objectif de cette fonction clé est d'assurer une détection efficace des risques par l'entreprise et leur bonne maîtrise (mise à jour de la cartographie, suivi des incidents, contrôle interne...).

▪ Conformité

L'objectif de cette fonction clé est de veiller à la mise en œuvre et au respect des lois, règlements et de conseiller la gouvernance.

▪ Audit Interne

Les audits sont confiés à un membre indépendant du Conseil de Surveillance, conseiller au sein d'un cabinet d'avocat qui accompagne les entreprises partout dans le monde. L'audit doit permettre de vérifier l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte des risques et l'efficacité des mesures qui limitent ces risques.

▪ **Actuariat**

Un prestataire extérieur intervient en assistance choisi en fonction de ses références dans le domaine de l'actuariat. Les associés qui interviennent chez CGI Bâtiment sont membres de l'Institut des Actuaires.

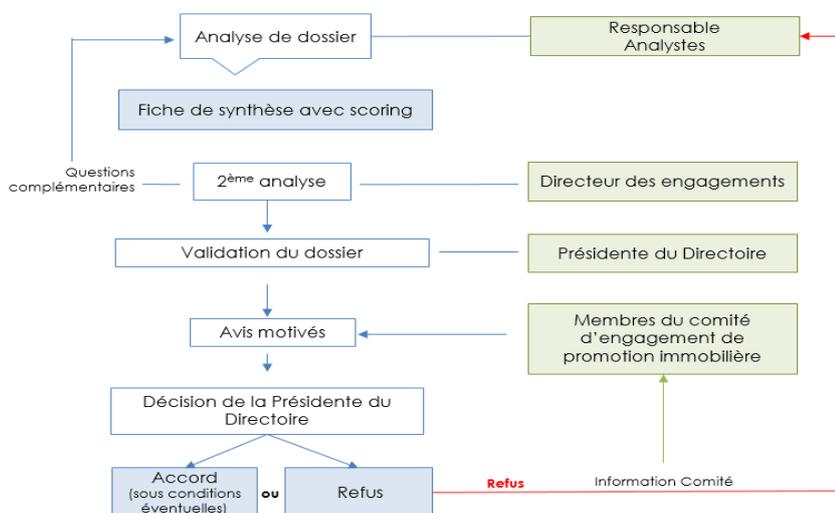
Une déclaration de non-condamnation et un extrait du casier judiciaire vierge ont été demandés à chacun des représentants de ces fonctions.

II-3 Système de gestion des risques - ORSA

Les règles de souscription sont définies dans la politique écrite de souscription et la gestion des sinistres fait l'objet de procédures internes. Outre les réunions périodiques internes de suivi qui assurent au plus grand nombre une connaissance actualisée de la situation du portefeuille et des événements marquants, des instances décisionnaires ont été mises en place en matière de souscription et de renouvellement des garanties.

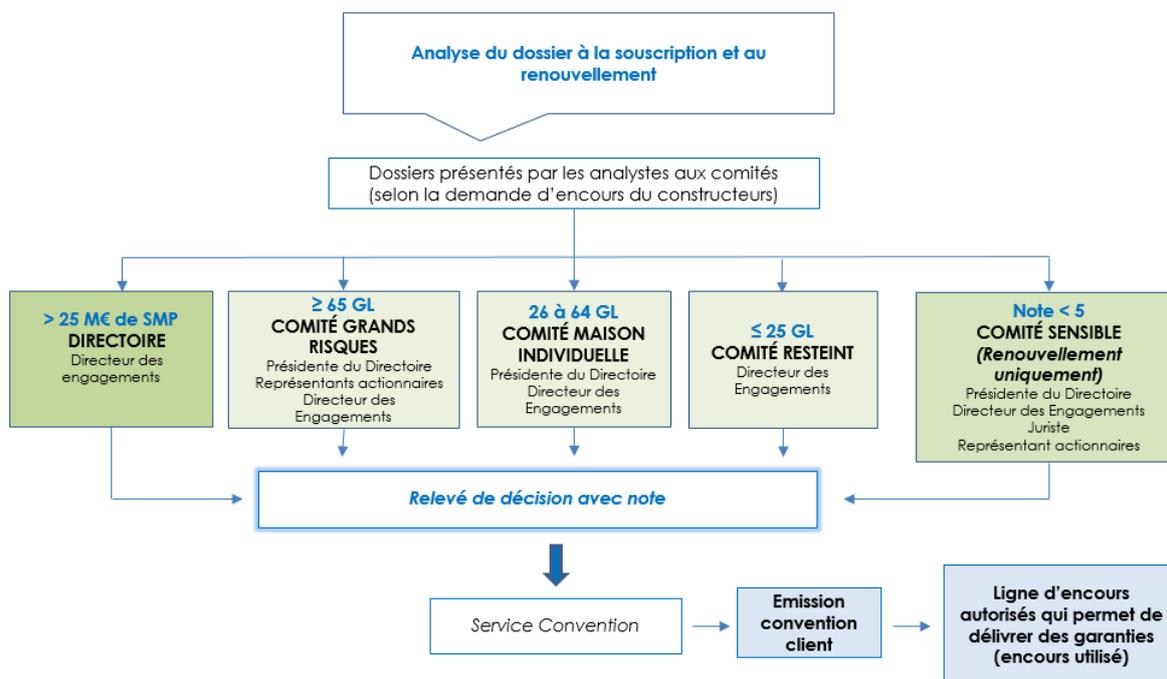
▪ **Promotion Immobilière**

Le comité de promotion immobilière est composé de la Présidente du Directoire, des représentants de SMABTP, BTP Banque, FFB et de deux personnalités qualifiées dans le domaine de la promotion.



▪ Maison Individuelle

Plusieurs comités sont constitués en fonction de la taille/du volume (?) des engagements et de la nature du risque.



Les processus opérationnels et transverses auxquels se rattachent les différents guides de gestion ont été identifiés dans le cadre d'une cartographie des risques mise en place par CGI Bâtiment à compter de mai 2012 pour permettre d'apprécier les risques liés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées. Ces travaux sont actualisés en permanence par le responsable Conformité. Les aménagements successifs de cette cartographie, l'amélioration des processus et l'évolution des risques correspondants sont portés à la connaissance de la Commission d'Audit et des Risques.

▪ ORSA

Le processus ORSA mis en œuvre chaque année est validé par le Conseil de surveillance et fait l'objet d'un rapport détaillé envoyé au superviseur. Le processus ORSA peut en outre être déclenché dans la perspective d'une baisse de fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR de plus de 10%.

Dans le cadre des projections annuelles effectuées sur un scénario central, trois autres scénarios défavorables sont testés pour évaluer les besoins en solvabilité, en choc de sinistralité en 2019, un choc sur les deux plus importantes expositions et un choc de dégradation des marchés financiers et de fréquence de sinistres moyens en dessous du seuil de déclenchement de la réassurance.

La tolérance globale aux risques s'exprime par rapport à un ratio de couverture S2 fixé par le Conseil de Surveillance à 300 % de fonds propres éligibles.

II-4 Système de contrôle interne

- **Cartographie et gestion des risques**

Dans le cadre du Pilier 2 de la directive européenne Solvabilité II du 22/04/2009 et des textes pris en France pour son application, CGI Bâtiment a mis en place une cartographie des processus et des risques qui répond à la nécessité de disposer d'un outil permanent d'identification et d'évaluation des risques dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2018, CGI Bâtiment est consolidée au niveau risques par la SMABTP. La cartographie des risques a été réactualisée pour être complétée et mise aux normes de la SGAM.

Au 31 décembre 2019, la cartographie des risques de CGI Bâtiment est structurée autour de 15 chapitres. A partir de 66 processus identifiés, 84 risques distincts ont été décrits et cotés.

Parmi ces 84 risques, 14 risques de non-conformité ont été identifiés dont, après « actions de maîtrise », 6 faibles et 8 modérés.

- **Le dispositif LCB/FT**

CGI Bâtiment est tenue de rédiger chaque année un rapport « sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs ».

En 2019, le rapport a été approuvé par son Conseil de surveillance.

- **Gestion des risques**

La fonction clés de gestion des risques a été confiée à Eric Maurin dont la mission consiste à mettre en place et à gérer un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage des risques auxquels la société est exposée.

Les politiques écrites renouvelées chaque année ont été validées par le Conseil de surveillance de décembre 2019.

- **Dispositif de contrôle interne**

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place lors des réunions périodiques et des missions d'audit menées par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, le Responsable de la fonction Clé Audit Interne a délégué la réalisation de ces audits internes à Jean-Pierre Valson, prestataire extérieur à l'entreprise.

CGI Bâtiment a procédé à l'actualisation de son dispositif opérationnel de gestion et de pilotage de ses risques. Celui-ci garantit :

1) Une bonne connaissance des risques auxquels elle est exposée et une évaluation cohérente de ses expositions.

Le responsable de la fonction conformité garantit une vision d'ensemble des normes qui doivent être respectées afin de pérenniser l'activité et préserver la réputation de CGI Bâtiment ;

La revue de la cartographie des risques permet d'établir un diagnostic des risques, afin de les identifier et mettre en place un plan d'action qui vise à maîtriser et à prévenir de la survenue des risques.

2) Une gestion des risques opérationnelle :

L'organisation de CGI Bâtiment est décrite et déclinée au sein des politiques écrites et dans les procédures opérationnelles de chaque service.

Le contrôle interne est organisé afin de permettre d'assurer notamment l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire.

3) Une remontée des informations nécessaires et la capacité des instances responsables à prendre les décisions qui s'imposent.

La remontée des informations s'effectue notamment au moyen des « fiches incidents » indispensables au suivi et à l'actualisation des risques répertoriés ;

Le Conseil de surveillance de CGI Bâtiment a créé des commissions spécialisées lui permettant d'assurer un suivi des risques et la remontée des informations en cas de détection de difficulté.

II.5. Fonction d'audit interne

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place à travers les réunions périodiques et les missions d'audit menées annuellement par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, CGI Bâtiment a délégué la fonction d'audit interne à un membre du Conseil de Surveillance.

Conformément à sa politique d'audit interne, CGI Bâtiment élabore des plans d'audit annuels qui sont validés par son Directoire

En 2019, les audits suivants ont été réalisés :

- ⇒ Le courtier CMI Courtage ;
- ⇒ Gestion administrative d'un sinistre de grande ampleur ;
- ⇒ PCA ;
- ⇒ Le courtier Kohler Assurances ;
- ⇒ La gestion des VEFA par le service maison individuelle.

II.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de CGI Bâtiment, notamment au moyen de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR. Elle participe aux Commission d'Audit et des Risques et aux Conseil de Surveillance.

Elle a pour objet de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires, et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;
- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;

- Donner un avis sur l'adéquation des traités de réassurance.

Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. Cette fonction est portée par la Secrétaire Générale qui bénéficie de l'accompagnement du prestataire extérieur SINALYS.

II.7. Types de fonctions et d'activités sous-traitées

Fonctions clés :

- Fonction clé audit non déléguée mais la réalisation des audits internes peut être déléguée à un spécialiste ;
- Actuariat (fonction clé non déléguée mais accompagnée par une société extérieure).

Activité « cœur de métier » critiques ou importantes :

- Délégations de gestion aux courtiers (prospection commerciale, délivrance des attestations nominatives, encaissement de primes, gestion des conventions et des réclamations) ;
- Délégations de tous types à un intermédiaire ou à un tiers, Réassureurs (Calculs ORSA, audit externe, réassurance, gestionnaire de fonds propres pour les placements des actifs/gestion d'actifs).

Supports/outils aux activités cœur de métier (relation de dépendance vis-à-vis d'un tiers) :

- Licence de logiciels permettant la gestion d'activités cœur de métier (comptabilité, paie) ;
- Prestations de services informatiques (Fourniture de stockage de données importantes ou critiques, prestations de services essentielles à la continuité d'activité, développement du système d'information, maintenance ou support des systèmes, création et maintenance du réseau informatique).

II.8. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information importante concernant la gouvernance.

III. PROFIL DE RISQUE

III.1. Risque de souscription

- Risque de primes et de réserves
- Risque catastrophe

III.2. Risque de marché

- Risque action
- Risque de spread

- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

III.3. Le risque crédit/défaut

- Risque de liquidité

III.4. Risque opérationnel

III.5. Exposition aux risques

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2020 ;
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens.

III.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque majeur de CGI Bâtiment en raison de son secteur d'activité non vie la caution.

Elle est notamment exposée :

- Au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes ;
- Au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- Au risque résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels.

La mise en place de traités de réassurance, en excess loss et en stop loss, permet de limiter les répercussions.

▪ **Le risque de primes et de réserve**

Le risque de dégradation des résultats techniques pourrait provenir de la fluctuation de la survenance, la fréquence et le montant des sinistres.

Le marché très concurrentiel ne permet pas d'envisager la possibilité d'augmenter les primes pour faire face aux coûts des futurs sinistres.

Le business plan de l'entreprise s'inscrit dans un développement qui doit respecter une couverture minimale du SCR fixée à 300 %.

▪ **Le risque catastrophe**

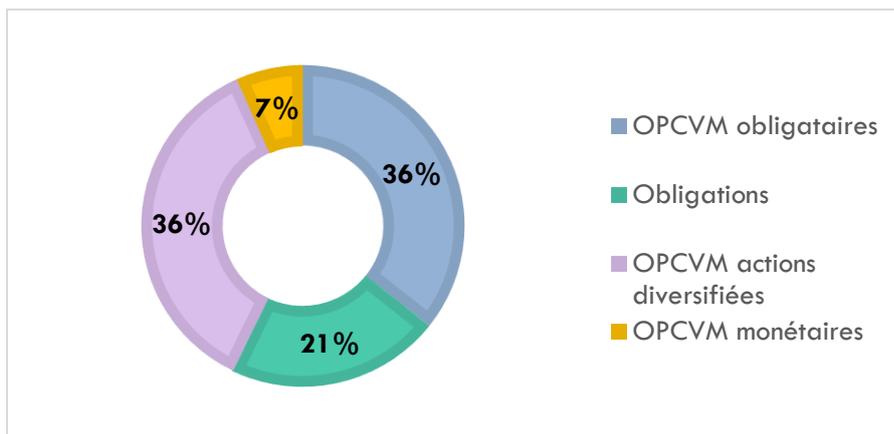
Le deuxième risque de souscription relatif au portefeuille de CGI Bâtiment concerne les engagements portés sur les deux grosses expositions KAUFMAN et AST GROUPE.

Compte tenu de la concentration, ces clients apportent un volume d'engagements en nette progression, les primes correspondantes sont en augmentation bien que leur taux soit plus faible que notre taux moyen de souscription en raison de la qualité de ces constructeurs.

Le risque est atténué par le traité de réassurance dont la portée a été doublée entre 2016 et 2017 passant de 25 à 50 M€ ; puis augmenté par la souscription d'une tranche complémentaire de 20 M€ en excédent des 50 M€ réservée aux expositions importantes.

III.2. Risque de marché

Le portefeuille de titres dont la gestion est confiée à des mandataires professionnels est diversifié. Il est positionné sur des supports cotés. Les rentabilités et les options générales de placement sont encadrées par la Commission de Politique Financière.



- **Le risque action**

Le risque de baisse du marché actions peut impacter le portefeuille de CGI Bâtiment, la volatilité des actions joue un rôle important. La politique des placements financiers limite la souscription en direct de ces titres.

- **Le risque de spread**

Le risque de signature lié à la qualité des émetteurs est significatif. La dégradation du rendement des emprunts d'état a conduit CGI Bâtiment à souscrire d'avantage d'obligations « corporate » ce qui détériore légèrement ce risque malgré le niveau d'exigence requis sur la notation des émetteurs.

- **Le risque de change**

L'activité nationale de CGI Bâtiment implique qu'elle soit peu exposée au risque de change sur le passif. Il est très minoritaire et ne concerne que les titres détenus dans des fonds communs de placement.

- **Le risque de taux**

La variation de la courbe des taux, la volatilité de ces derniers et l'environnement actuel (taux bas) amènent à bien suivre ce risque car 68 % des placements (après mise en transparence) sont sur des supports obligataires. Les nouvelles souscriptions portent sur des taux variables et des positions courtes de durée.

- **Le risque de concentration**

La diversification de la souscription du portefeuille titre sur différents émetteurs permet d'atténuer le risque de concentration. Toutefois en 2019 comme en 2018, une concentration nouvelle s'est réalisée sur un émetteur qui entraîne une augmentation de risque.

- **Le risque immobilier**

CGI Bâtiment n'a pas de placement immobilier.

III.3. Le risque crédit/défaut

Il concerne principalement les créances détenues sur les réassureurs, le monétaire et les comptes bancaires. Leurs notations ne sont pas inférieures à A ; le placement des traités de réassurance est effectué sur une dizaine de réassureurs pour limiter le risque.

- **Risque de liquidité**

Ce risque est extrêmement réduit compte tenu de l'importance des supports monétaires et comptes bancaires par rapport aux règlements des sinistres.

III.4. Risque opérationnel

Il est particulièrement suivi au travers de la cartographie des risques. Il a été « testé » sur 2016 avec un sinistre de taille significative dont les conséquences ont été maîtrisées.

III.5. Exposition aux risques

L'exposition aux risques est mesurée par la formule standard dont les résultats sont détaillés dans le chapitre V.

L'ORSA menée en 2019 a permis de projeter l'évolution des risques en fonction des stress-tests détaillés ci-dessous.

Sur la base des risques décrits dans la cartographie, trois scénarios défavorables ont été menés pour tester le besoin en solvabilité.

Scénario 1 : Sinistralité lourde en 2020

Scénario 2 : Chute des deux plus grosses expositions

Scénario 3 : Sinistralité moyenne non réassurée et choc action

IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

IV.1. Actifs

IV.2. Provisions techniques

- Prévisions et valeurs constatées en 2019
- Méthodes et options retenues
- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

IV.3. Autres passifs

Les actifs et les passifs ont été valorisés selon les principes donnés dans le chapitre II du titre I de l'acte délégué 2015/35 (Valorisation des actifs et des passifs).

IV.1. Actifs

Les tableaux ci-après sont exprimés en k€. Ils présentent la comparaison de la valorisation des différents postes du bilan dans Solvabilité II avec celle des comptes sociaux, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

	Fin 2018		Fin 2019	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Goodwill				
Frais d'acquisition différés		1 623		1 796
Immobilisations incorporelles		649		923
Actifs d'impôts différés	1 014		807	
Excédent du régime de retraite				
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		491		486

La valeur S2 retenue pour les *Frais d'acquisition différés* est 0, conformément aux règles posées par la directive. L'augmentation de cette valeur dans les comptes sociaux est liée à l'augmentation du taux des primes et de la hausse charges en 2019.

Les actifs d'impôts différés ont été évalués selon la norme IAS12. Leur calcul est détaillé plus loin (IV.4. Valorisation des impôts différés). Nous avons considéré qu'ils étaient recouvrables en totalité, compte tenu du niveau des impôts différés passifs, des résultats prévisionnels du Business Plan et des résultats largement positifs des dernières années.

La valorisation des *Immobilisations incorporelles* et des *Immobilisations corporelles pour usage propre* est portée à zéro compte tenu de l'absence de marché actif pour revendre ces actifs.

	Fin 2018		Fin 2019	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats UC e	87 916	83 512	96 723	89 391
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)				
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	848	848	848	848
Actions				
Actions – cotées				
Actions – non cotées				
Obligations	20 383	20 525	19 973	19 689
Obligations d'État				
Obligations d'entreprise	20 383		19 973	
Titres structurés				
Titres garantis				
Organismes de placement collectif	63 685	59 139	72 902	65 853
Produits dérivés				
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie				
Autres investissements	3 000	3 000	3 000	3 000

Les *Investissements* ont été évalués pour un total de 96 723 k€, en progression de 10% par rapport à la fin 2018.

Les titres financiers sont évalués en valeur de marché.

La valorisation utilisée pour les détentions dans des entreprises liées, correspond à la valeur de Caron Marketing, entreprise spécialisée dans les études marketing sur les maisons individuelles. Il s'agit d'une participation stratégique pour CGI Bâtiment. C'est la valeur d'achat de 2014 qui a été reprise, en considérant qu'il n'y avait pas eu de changements pouvant induire une modification de cette valorisation.

	Fin 2018		Fin 2019	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	5 327	5 348	5 027	5 013

Les *Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance* ont été calculés en meilleure estimation (*best estimate*). Ils relèvent de la branche non-vie (hors santé).

	Fin 2018		Fin 2019	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 301	1 301	1 349	1 349
Créances nées d'opérations de réassurance	341	341	279	279
Autres créances (hors assurance)	2 047	2 047	422	422
Actions propres auto-détenues (directement)				
Éléments de fonds propres appelés, mais non encore payés				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 309	3 309	3 429	3 429
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	234	265	42	63
Total de l'actif	101 487	98 885	108 080	103 151

Les *Créances* sont prises à leur valeur de bilan social, soit 2 051 k€ nets de provisions, en considérant qu'elles sont historiquement recouvrées en totalité.

La variation du poste autres créances est due à l'absence en 2019 de créances sur l'Etat résultant du calcul de l'impôt sur les sociétés.

La *Trésorerie* est prise à sa valeur de marché, soit 3 429 k€.

Les *Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus* sont retraités des surcotes obligatoires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur retenue est alors de 42 k€.

Le total de l'actif ressort à 108 080 k€, en progression de 6% par rapport à la fin de 2018.

IV.2. Provisions techniques

L'activité de CGI Bâtiment est une activité non-vie, de garanties Caution. Elle relève de la Line of Business 9. Les engagements sont gérés par nature d'activité : sinistres relatifs aux Maisons Individuelles, sinistres de promotion immobilière et litiges.

	Fin 2018		Fin 2019	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions techniques non-vie		31 081		30 540
Provisions techniques non-vie (hors santé)	20 095	31 081	19 824	30 540
Provisions techniques calculées comme un tout				
Meilleure estimation	18 030		17 383	
Marge de risque	2 065		2 442	

➤ Evolution par rapport à 2018 (en euros)

		BE sinistres		
		brut	cédé	net
Maisons individuelles	fin 2019	14 879 568	5 027 355	9 852 212
	fin 2018	15 106 578	5 255 149	9 851 430
	évolution	-2%	-4%	0%
Promotion	fin 2019	1 388 186	-	1 388 186
	fin 2018	1 525 491	103 409	1 422 082
	évolution	-9%	-100%	-2%
Litiges	fin 2019	1 114 861	-	1 114 861
	fin 2018	1 398 164	-	1 398 164
	évolution	-20%	ns	-20%
Ensemble	fin 2019	17 382 615	5 027 355	12 355 259
	fin 2018	18 030 233	5 358 558	12 671 675
	évolution	-4%	-6%	-2%

Les provisions sont légèrement en retrait par rapport à la fin 2018, en cohérence avec l'évolution des PSAP sur lesquelles s'appuie leur calcul.

▪ **Calcul de la marge pour risque**

Nous avons appliqué la méthode basée sur les durations de passif. En effet la durée du passif est la même que l'on se place en vision brute ou nette de réassurance (soit 2,1 année). De plus aucun changement n'est prévu dans la composition et les proportions des risques, ni dans la qualité moyenne des réassureurs. Enfin la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques relative au BE net de réassurance pour l'ajustement du SCR de base et le risque important de marché sont nuls et aucun changement n'est prévu en la matière.

La marge pour risque s'élève à 2 442 k€.

L'augmentation de la marge de risque par rapport à fin 2018 (2 065 k€.) s'explique par la hausse du capital de solvabilité requis.

IV.3. Autres passifs

Les autres passifs sont les suivants :

	Fin 2018		Fin 2019	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	63	63	61	61
Dépôts des réassureurs	299	299	291	291
Passifs d'impôts différés	4 101		3 016	
Dettes nées d'opér. d'ass. et montants dus aux intermédiaires	53	53	16	16
Dettes nées d'opérations de réassurance	482	482	742	742
Autres dettes (hors assurance)	1 820	1 973	3 718	3 744
Total du passif	26 913	33 951	27 669	35 394

L'évaluation des *Provisions autres que les provisions techniques* suit celle utilisée pour le bilan social, soit 61 k€. Il s'agit des provisions pour risques et charges.

Les *Dépôts des réassureurs*, *Dettes nées d'opérations d'assurance* et montants dus aux intermédiaires et *Dettes nées d'opérations de réassurance* étant certaines, c'est la valeur portée au bilan social qui a été utilisée, soit 1 050 k€ au total.

Les *Passifs d'impôts différés* ont été évalués sur la norme IAS12, selon la même méthode que pour les impôts différés actifs. Le calcul est détaillé dans le paragraphe qui suit. La valeur retenue est ainsi 3 016 k€

Les *Autres dettes* sont retraitées de la valeur des décotes obligatoires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur ressort à 3 718 k€.

Le Total du passif ressort à 27 669 k€ et l'Excédent de l'actif sur le passif s'élève à 80 411 k€.

V. GESTION DU CAPITAL

V.1. Fonds propres

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

V.6. Autres informations

V.1. Fonds propres

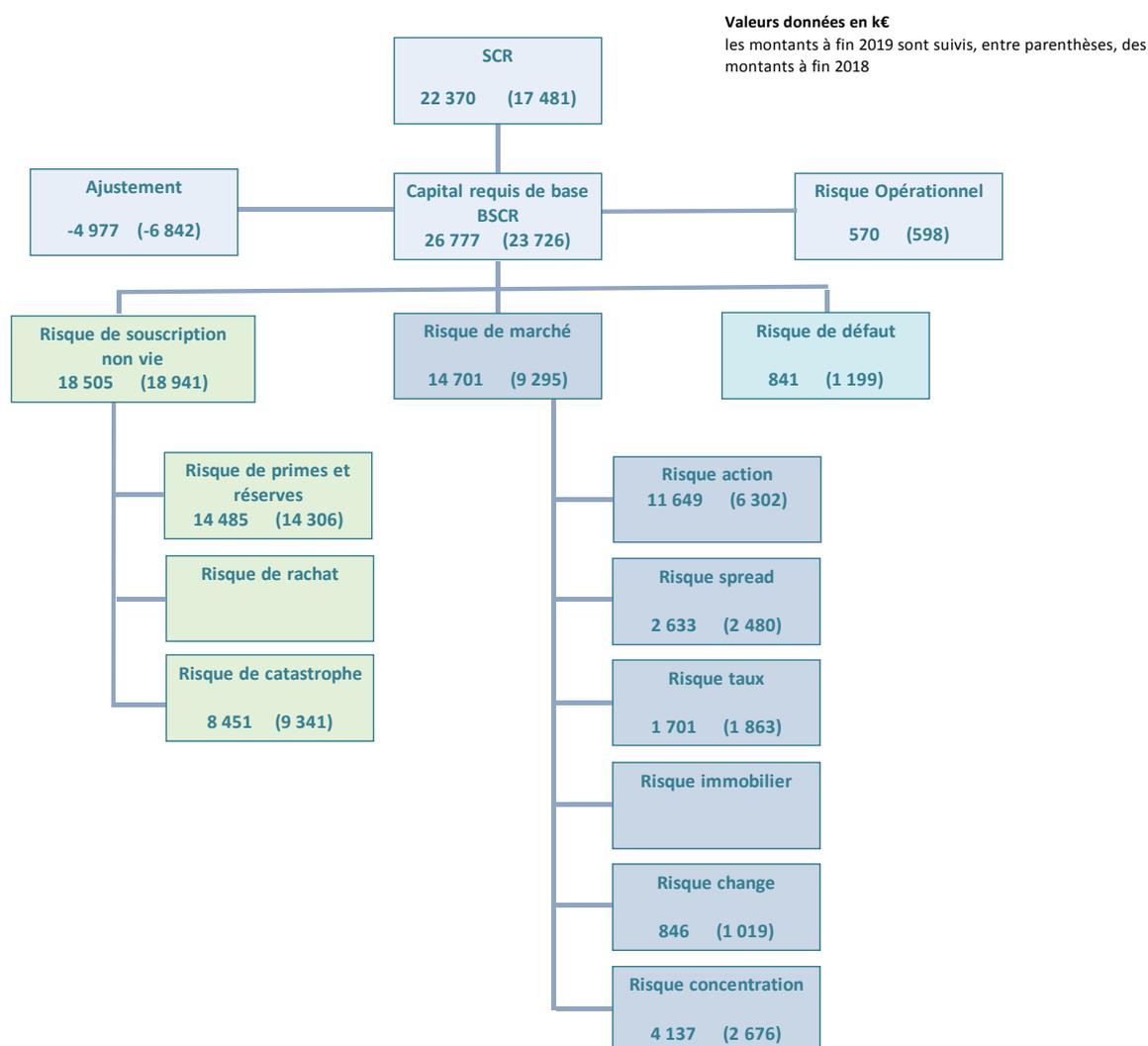
Les fonds propres sont calculés à partir de l'écart entre l'actif et le passif évalués en valeur Solvabilité 2.

Ces fonds propres sont composés exclusivement du capital de la société, pour 20 888 k€ et de de la réserve de réconciliation, pour 57 574 k€.

Ils sont égaux à l'actif net valorisé en Solvabilité 2 (80 411 k€) auquel on retranche les distributions prévues de dividendes (1 949 k€). Ils s'élèvent donc à 78 462 k€. Ils ont été classés en Tier 1.

Le montant des fonds propres éligible à la couverture du SCR comme à celle du MCR s'élève ainsi à 78 461 k€ (72 625 k€ à fin 2018).

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis



Le SCR a été calculé par la formule standard. Nous avons utilisé le module de calcul du SCR développé dans l'outil Calfitec de la société Sinalys.

La décomposition est la suivante (en K€) :

	Fin 2018	Fin 2019	Evolution	
SCR	17 481	22 370	4 889	28%
Coefficient Adj	-6 842	-4 977	1 865	
SCR opérationnel	598	570	-28	-5%
BSCR	23 726	26 777	3 052	13%
SCR non vie	18 941	18 505	-436	-2%
SCR marché	9 295	14 701	5 406	58%
SCR de défaut	1 199	841	-358	-30%
Effet de diversification	-5 709	-7 270	-1 560	

Le MCR s'élève à 5 592 k€ (4 370k€ à fin 2018). Son augmentation importante est liée à celle du SCR.

Les fonds propres éligibles, de 78 461 k€ couvrent ainsi le MCR à 1 403 % (1 662 % fin 2018) et le SCR à 351 % (415 % fin 2018).

▪ Capacité d'absorption par les impôts différés

Nous avons utilisé la méthode décrite dans les actes délégués pour déterminer la capacité d'absorption par les impôts différés.

Le choc appliqué est égal à la somme du BSCR et du SCR opérationnel : 27 347 k€.

L'attribution de cette perte aux différents risques est effectuée selon l'influence des différents modules et sous-modules du SCR.

Il a été considéré que les chocs impactaient le bilan sur les postes suivants :

- Trésorerie pour le choc opérationnel,
- Provisions techniques pour le risque non vie,
- Obligations (en direct ou dans les fonds) pour les risques de spread et de taux,
- Fonds pour les risques de change et de concentration,
- Créances pour le risque de défaut.

Le calcul des assiettes d'impôts différés est alors mené sur le bilan impacté par ces chocs. Le montant des impôts différés est déduit par application des taux aux assiettes par année.

L'excès d'impôts différés par rapport au calcul mené pour l'établissement du bilan conduit ainsi à un coefficient d'ajustement de 4 977 k€.

Le capital social se monte à 21 M€ et il est renforcé par les réserves, les fonds propres S1 s'élevant à plus de 67 M€. Un choc sur le résultat de 27 M€ les diminuerait mais ne mettrait pas l'activité en risque car la couverture du passif par l'actif serait toujours assurée. Le montant des impôts différés passifs du bilan prudentiel et la projection du résultat moyen constaté sur les

dernières années permettrait d'absorber cet impôt en quelques années. Nous avons donc considéré ces impôts différés actifs comme recouvrables.

▪ **Risque de souscription**

	fin 2018	fin 2019	Evolution	
SCR Non Vie	18 941	18 505	-436	-2%
Primes et Provisions	14 306	14 485	178	1%
Rachat	0	0	0	ns
Catastrophe	9 341	8 451	-890	-10%
Effet de diversification	-4 707	-4 431	276	

La légère hausse du risque de primes et de réserves est liée à l'augmentation des primes projetées en n+1.

La baisse importante du risque de catastrophe s'explique par l'impact de la réassurance lors d'une défaillance des deux plus grandes expositions (malgré une légère augmentation de l'exposition globale).

▪ **Risque de marché**

Le risque de marché se décompose comme suit (en K€) :

	fin 2018	fin 2019	Evolution	
SCR Marché	9 295	14 701	5 406	58%
Action	6 302	11 649	5 348	85%
Spread	2 480	2 633	152	6%
Taux	1 863	1 701	-162	-9%
Immobilier	0	0	0	ns
Change	1 019	846	-173	-17%
Concentration	2 676	4 137	1 461	55%
Effet de diversification	-5 044	-6 265	-1 220	

Mise en transparence des OPCVM

Toutes les OPCVM ont été mises en transparence. En revanche, les fonds au sein des OPCVM n'ont pas été mis en transparence, ce qui induit une hausse du risque de concentration.

BMTN du Crédit Coopératif

CGI Bâtiment a souscrit en 2019 un BMTN à palier sur 7 ans de 3 M€ auprès du Crédit Coopératif.

Il a été choqué en action de type II. Etant très proche de son échéance, le choc sur le BMTN a été très atténué.

➤ Composition du portefeuille (en euros)

Pour information, le portefeuille mis en transparence à fin 2019 est le suivant :

Type d'actif	Fin 2018	Fin 2019	Evolution	
ACTION	18 057 552	28 666 910	10 609 358	59%
Action de type 1	9 826 105	13 562 853	3 736 749	38%
Action de type 2	7 383 447	14 256 057	6 872 609	93%
Participation 100%	848 000	848 000	0	0%
MONETAIRE ET TRESORERIE	3 977 337	3 242 319	-735 019	-18%
OBLIGATION	69 213 851	67 850 191	-1 363 660	-2%
Convertible	3 819 414		-3 819 414	-100%
Etatique EEE	6 984 873	5 699 987	-1 284 886	-18%
Privée	56 974 373	61 789 790	4 815 417	8%
Sécurisée Public	229 189		-229 189	-100%
Etatique non EEE	1 206 000	360 413	-845 587	-70%
PRODUIT DERIVE & DIVERS	-24 342	-37 608	-13 266	NS
Total	91 224 398	99 721 811	8 497 414	9,31%

La poche action augmente, et plus particulièrement les actions de type 2.

Il n'y a plus d'obligations convertibles. La poche obligataire diminue ainsi légèrement, avec une augmentation importante de la part des obligations privées.

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'a pas été utilisé dans les calculs.

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La formule standard a été utilisée pour l'évaluation de la solvabilité, sans recours à un modèle interne.

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

L'évaluation de la solvabilité et sa projection à l'horizon du business plan dans le cadre de l'ORSA n'ont pas mis en évidence un risque de non-respect des exigences en capital.

V.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autre élément spécifique.

ANNEXES

Bilan (en K€)

S.02.01.01

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	807
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	97
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	848
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	19 973
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	19 973
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	72 902
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	3 000
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 027
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 027
Non-vie hors santé	R0290	5 027
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 349
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	279
Autres créances (hors assurance)	R0380	422
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 429
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	42
Total de l'actif	R0500	108 080
Passifs		

Provisions techniques non-vie	R0510	19 824
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	19 824
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	17 382
Marge de risque	R0550	2 442
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	61
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	292
Passifs d'impôts différés	R0780	3 016
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	16
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	742
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 718
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	27 669
Excédent d'actif sur passif	R1000	80 411

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en K€)

S.05.01.01

		Assurance crédit et cautionnement	Total
		C0090	C0200
Primes émises			
Brut – assurance directe	R0110	19 580	19 580
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	2 598	2 598
Net	R0200	16 982	16 982
Primes acquises			
Brut – assurance directe	R0210	18 999	18 999
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	2 598	2 598
Net	R0300	16 401	16 401
Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	R0310		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340		
Net	R0400		
Variation des autres provisions techniques			
Brut – assurance directe	R0410		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440		
Net	R0500		
Dépenses engagées	R0550	4 557	4 557
Autres dépenses	R1200	0	
Total des dépenses	R1300	0	4 557

Primes sinistres et dépenses par pays (en K€)

S.05.02.01

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut – assurance directe	R0110	19 580		19 580
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	2 598		2 598
Net	R0200	16 982		16 982
Primes acquises				
Brut – assurance directe	R0210	18 999		18 999
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	2 598		2 598
Net	R0300	16 401		16 401
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	R0310			0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400			0
Variation des autres provisions techniques				
Brut – assurance directe	R0410			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
Dépenses engagées	R0550	4 557		4 557
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			4 557

Provisions techniques non-vie (en K€)

S.17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	
		Assurance crédit et cautionnement	Total engagements en non-vie
		C0100	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
<i>Provisions pour primes</i>	-		
Brut – total	R0060		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		
<i>Provisions pour sinistres</i>			
Brut – total	R0160	17 382	17 382
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 027	5 027
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	12 355	12 355
Total meilleure estimation – brut	R0260	17 382	17 382
Total meilleure estimation – net	R0270	12 355	12 355
Marge de risque	R0280	2 442	2 442
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		0
Meilleure estimation	R0300		0
Marge de risque	R0310		0
Provisions techniques – Total			
Provisions techniques – Total	R0320	19 824	19 824
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	5 027	5 027
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	14 797	14 797

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160
Précédentes	R0100											4 497
N-9	R0160	166	52	216	2	17	-10	1	1	0	0	
N-8	R0170	262	1 106	1 833	544	389	406	-175	-36	227		
N-7	R0180	345	2 032	97	453	247	-7	148	254			
N-6	R0190	322	1 460	-78	39	216	237	17				
N-5	R0200	196	968	269	645	56	103					
N-4	R0210	164	326	206	-14	426						
N-3	R0220	1 321	5 532	2 723	1 080							
N-2	R0230	166	161	920								
N-1	R0240	349	2 877									
N	R0250	74										

Année		Pour l'année en cours	Somme des années (cumul)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	4 497	11 530
N-9	R0160	0	444
N-8	R0170	227	4 555
N-7	R0180	254	3 569
N-6	R0190	17	2 213
N-5	R0200	103	2 238
N-4	R0210	426	1 108
N-3	R0220	1 080	10 655
N-2	R0230	920	1 248
N-1	R0240	2 877	3 226
N	R0250	74	74
Total	R0260	10 475	40 860

Année de développement

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0350
Précédentes	R0100											2 769
N-9	R0160						122	93	63	70	37	
N-8	R0170					885	431	386	351	224		
N-7	R0180				906	747	801	558	33			
N-6	R0190			2 125	1 612	842	462	229				
N-5	R0200		3 211	2 515	1 268	1 175	672					
N-4	R0210	3 331	1 568	689	1 110	572						
N-3	R0220	9 532	6 833	2 866	1 490							
N-2	R0230	3 720	2 811	1 254								
N-1	R0240	7 348	3 604									
N	R0250	6 426										

Année		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	2 769
N-9	R0160	37
N-8	R0170	224
N-7	R0180	33
N-6	R0190	229
N-5	R0200	672
N-4	R0210	572
N-3	R0220	1 490
N-2	R0230	1 254
N-1	R0240	3 604
N	R0250	6 426
Total	R0260	17 310

Fonds propres (en K€)

S.23.01.01

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	20 888	20 888			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	57 574	57 574			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	78 461	78 461		0	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					

Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400				0	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	78 461	78 461			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	78 461	78 461			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	78 461	78 461	0	0	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	78 461	78 461	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	22 370				
Minimum de capital requis	R0600	5 592				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,51				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	14,03				

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	80 411
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 950
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	20 888
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	57 574
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)

S.25.01.01

Article 112 (*)	Z0010	2
-----------------	-------	---

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	14 701	14 701	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	841	841	
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	18 505	18 505	
Diversification	R0060	-7 270	-7 270	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	26 777	26 777	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	570
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-4 977
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	22 370
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	22 370
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement

ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement (en K €)

S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components
		C0010
Résultat MCRNL	R0010	4 106

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	12 355	16 982
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 106
Capital de solvabilité requis	R0310	22 370
Plafond du MCR	R0320	10 066
Plancher du MCR	R0330	5 592
MCR combiné	R0340	5 592
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	5 592